

L'articulation du droit ecclésial et du droit français Connaître et comprendre pour agir en Église

Durée :
1 journée
De 9h à 17h
(7 heures)

Date :
29 janvier 2016

Lieu :
Université
Catholique de Lyon
Campus Saint-Paul

Contexte

L'Église en tant que communauté des croyants s'est dotée au fil de son histoire de règles d'organisation « afin que chacun puisse développer sa vocation, en harmonie avec celle de ses frères ». En tant qu'institution son action s'inscrit aussi pleinement dans une époque et un pays régis par le droit étatique. Pour les acteurs qui contribuent à sa mission il est important de comprendre ce contexte pour mieux situer leur action d'autant plus qu'il s'avère parfois difficile d'intégrer ces deux cadres juridiques sans risquer de les opposer.

Pour chacun d'entre nous l'actualité douloureuse de 2015 a également révélé l'importance de bien comprendre les principes et les lois qui organisent le vivre ensemble en France pour ajuster notre regard sur la place des religions et des institutions qui les portent.

Public

Toutes les personnes engagées à titre salarié ou bénévole dans l'Église sur des missions de natures pastorales ou économiques. La diversité et la complémentarité des participants seront accueillies comme source d'enrichissement pour tous.

Cette formation est également ouverte à toute personne désirent connaître et comprendre le contexte juridique dans lequel l'Église inscrit son action aujourd'hui.

Objectifs

- Actualiser sa compréhension des notions de liberté religieuse et de laïcité en France au regard des textes et principes fondateurs
- Découvrir ou approfondir les fondements, la nature et le périmètre du droit ecclésial afin d'identifier ses impacts sur la vie de l'église et la mission de ses acteurs
- Repérer et comprendre les nécessaires articulations entre droit ecclésial et droit étatique dans les domaines courants de l'engagement en Église
- Échanger à partir de sa pratique sur les situations rencontrées afin d'identifier les enjeux, les questions soulevées et les solutions à mettre en pratique

Programme

- Les concepts de liberté religieuse et de séparation de l'Église et de l'État en France : Déclaration conciliaire, loi de 1905
- Les sources des deux droits : nature, élaboration, périmètre
- Les principaux champs de rencontre et de nécessaire articulation des deux droits : les sacrements et les actes religieux, le droit des biens et les structures, le droit des personnes et leur statut
- Les implications concrètes identifiées à partir de la diversité des situations partagées par les participants

Méthodes pédagogiques

Les méthodes proposées ont pour but de favoriser au maximum l'alternance entre apports de connaissances et illustrations, analyse d'experts et expériences de praticiens, temps de parole des intervenants et des participants. Les interventions à plusieurs voix, les travaux en sous-groupes et les tables rondes seront privilégiés afin de permettre aux participants d'appréhender au mieux les articulations entre les deux droits.

Intervenants

- P. Daniel MOULINET, Professeur à la Faculté de Théologie de Lyon et à l'IPER, Docteur en histoire et docteur en sciences théologiques
- Chantal CHAUSSARD, chancelier du Diocèse de Lyon, titulaire d'une licence en théologie et d'une licence en droit canonique
- Anne-Violaine HARDEL, Responsable du Service juridique, Conférence des Evêques de France
Avec la collaboration du Studium de droit canonique de Lyon

Tarifs :
A - Financement
structure ou
OPCA : 195 €
B - Financement
individuel :
75 €
Déjeuner compris

Contact :
Tél : 04 72 32 51 34
plateformefctheo@
univ-catholyon.fr